EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS
LORS D'UN EXAMEN DE MÉDECINE NUCLÉAIRE

Informations et recommandations

Hôpitaux Universitaires Genève

Présentation

Quel est le but d'un examen de médecine nucléaire ?

L'examen de médecine nucléaire permet de visualiser le fonctionnement de certains organes, comme les reins, le cerveau ou le squelette, et de détecter d'éventuelles anomalies. Il est également utilisé pour suivre les effets d'un traitement médical.

Comment la radioactivité est-elle utilisée pour votre examen ?

Une ou un technicien en radiologie médicale (TRM) vous injecte par voie intraveineuse une petite quantité de produit radioactif. Ce dernier se diffuse dans l'organisme et se concentre sur les organes à étudier. Le ou la technicienne vous installe dans un appareil appelé « gamma caméra » qui, grâce au produit radioactif, rend visible ces organes et recueille les informations nécessaires au diagnostic.

Quel risque pour votre santé ?

Chaque individu réagit différemment aux rayonnements. De manière générale, plus une personne est exposée au cours de sa vie, plus la probabilité de développer une pathologie induite par les rayonnements augmente. C'est pourquoi il est recommandé de limiter le nombre d'examens et, lorsqu'ils sont indispensables, de limiter la dose administrée. La quantité de produit radioactif est calculée de façon à être la plus faible possible.

À ce jour, aucune réaction allergique n'a été rapportée suite à l'injection d'un produit radioactif.

Comment le produit radioactif est-il éliminé par votre corps ?

Vous pouvez reprendre sans délai vos activités normales. La radioactivité du produit diminue naturellement, rapidement et s'élimine principalement par les urines. Elle disparaît complètement environ 24 heures après l'injection. Pour accélérer ce processus, buvez au moins deux litres d'eau dans les heures qui suivent l'examen. Après chaque passage aux toilettes, tirez la chasse d'eau, essuyez les éventuelles projections et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

Comment protéger vos proches ?

- Il est conseillé d'éviter les contacts rapprochés (moins d'un mètre) et prolongés avec d'autres personnes au cours des 24 heures qui suivent votre examen. En particulier, avec les femmes enceintes (et leur bébé à naître) et les enfants de moins de 16 ans.
- Si vous allaitez un enfant, tirez votre lait avant l'examen, car il sera contaminé par le produit radioactif durant les 24 heures qui suivent l'examen.

+ INFO

Dans les 24 heures qui suivent l'examen, les détecteurs de radioactivité utilisés dans certains lieux sensibles comme les aéroports ou les douanes peuvent se déclencher à votre passage. Afin de faciliter vos déplacements, un certificat médical vous est fourni sur demande.

Informations pratiques

Contact

☎ 022 372 71 44

Horaires

Téléphone : du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-16h
Réception : du lundi au vendredi 7h30-17h

D-DIAG • L'examen de médecine nucléaire • Photo : © Julien Gregorio
Février 2021 (réimpression juillet 2023)

Service de médecine nucléaire et imagerie moléculaire

Bâtiment Jean-Louis Prévost
1er étage
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1205 Genève

Accès

Bus 1, 5 et 7, arrêt « Hôpital »
Léman Express, arrêt « Genève-Champel »

Parkings

H-Cluse et H-Lombard

Ce dépliant, testé auprès des patientes et patients, a été réalisé par le Service de médecine nucléaire et imagerie moléculaire, avec la collaboration du Groupe d'information pour les patientes, patients et proches (GIPP) des HUG.